

28 avr 2017 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2017

Memorandum of understanding entre l'OTAN et la Belgique concernant la coopération en matière de cybersécurité

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un memorandum of understanding entre l'OTAN et l'Etat belge relatif à la coopération en matière de cybersécurité.

Cet accord de coopération vise principalement à formaliser l'échange d'informations et de services relatifs aux cybermenaces et cyberattaques entre l'OTAN et ses membres, sur une base réciproque et équilibrée. Il remplace la version précédente.

Ce memorandum of understanding a pour but de renforcer :

- les capacités de cybersécurité nationale et de l'OTAN
- l'interopérabilité entre les capacités de cybersécurité nationale et de l'OTAN
- le partage d'information et l'assistance pour améliorer la prévention contre les cyberincidents et cyberattaques, la résistance et les capacités de réponse
- l'intervention des services spécialisés de l'OTAN si un pays membre est victime d'une cyberattaque grave et s'il formule officiellement une demande d'assistance

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>